

# Monitoring des prestations ambulatoires fournies par des sages-femmes

## Comparaison des années 2018 et 2021

### 1. Contexte

La Fédération suisse des sages-femmes (FSSF), l'Association suisse des maisons de naissance (IGGH-CH®), curafutura et santésuisse représentent les partenaires tarifaires pour les prestations ambulatoires fournies par des sages-femmes indépendantes dans le domaine de l'assurance obligatoire des soins.

La nouvelle structure tarifaire est en vigueur depuis septembre 2020. Elle a été approuvée par le Conseil fédéral pour une durée limitée au 30 juin 2024. Les partenaires tarifaires sont convenus de surveiller la pratique de facturation des sages-femmes dans le concept de monitoring (annexe 2 de la convention tarifaire). Celui-ci régit l'évolution du volume des points tarifaires facturés pour les différentes positions de prestations ainsi que des forfaits de matériel et des indemnités de déplacements facturés lors du passage de la structure tarifaire actuelle à la nouvelle.

Le monitoring s'effectue sur la base des prestations indemnisées conformément aux données saisies dans le pool tarifaire et le pool de données de SASIS SA pour 2021 (nouvelle structure tarifaire). L'année 2018 sert de référence pour la comparaison (ancienne structure tarifaire). Les assureurs-maladie ont mis à disposition des données de facturation pour l'année de référence. De plus, des données de la FSSF ont également été utilisées pour les analyses (nombre de femmes suivies pendant leur grossesse et après leur accouchement).

### 2. Analyse de données

Dans l'ensemble, les données des assureurs-maladie montrent que les coûts supplémentaires ont atteint 41 millions de francs, soit une hausse de 50 pour cent.

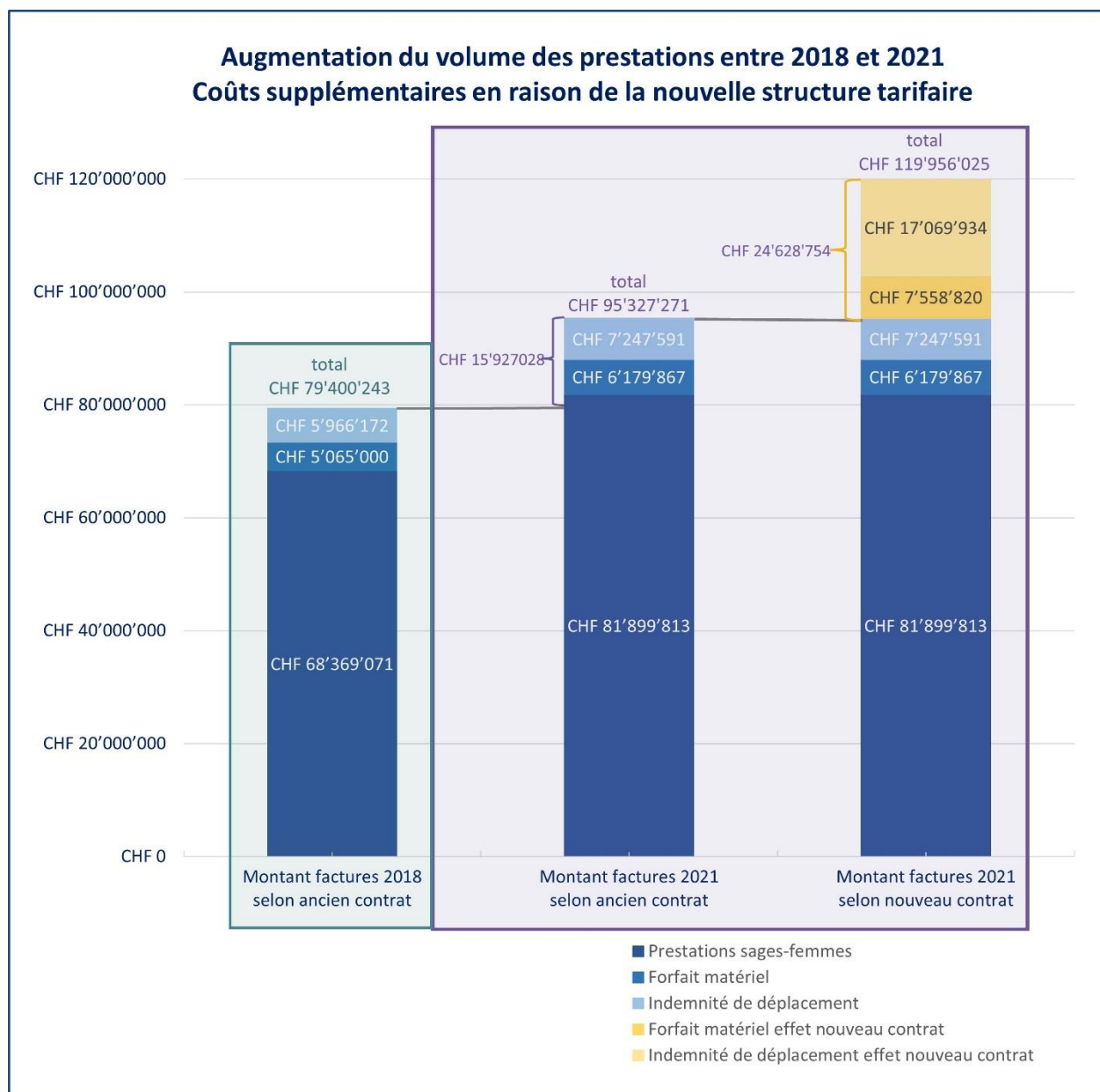
Le volume des prestations est passé de 79 millions de francs en 2018 à 120 millions en 2021. Les forfaits de matériel et les indemnités de déplacements ont notamment été adaptés dans la nouvelle structure tarifaire.

Le graphique 1 présente la répartition des 41 millions de francs entre les coûts supplémentaires dus à l'augmentation des prestations fournies (hausse du volume des prestations de 15 927 028 francs, soit 39 pour cent) et ceux dus à la nouvelle structure tarifaire (24 628 754 francs, soit 61 pour cent) en ce qui concerne les forfaits de matériel et les indemnités de déplacements.

Les coûts supplémentaires relatifs aux forfaits de matériel sont répartis comme suit: 45 pour cent en raison de l'augmentation du volume des prestations et 55 pour cent en raison de la nouvelle structure tarifaire. Pour ce qui est des coûts supplémentaires pour les indemnités de déplacements, la répartition est la suivante: 30 pour cent sont dus à l'augmentation du volume des prestations et 70 pour cent à la nouvelle structure tarifaire.

S'agissant du reste des prestations fournies par des sages-femmes, aucun coût supplémentaire n'est imputable à la nouvelle convention tarifaire, car aucune adaptation tarifaire n'a été réalisée.

C'est donc la hausse des prestations fournies qui explique le reste des coûts supplémentaires (augmentation de 68 à 82 millions de francs).



Graphique 1: augmentation du volume des prestations entre 2018 et 2021 et coûts supplémentaires liés à la nouvelle structure tarifaire

Les données de la FSSF présentent l'évolution des chiffres de suivi en 2021 par rapport à l'année de référence 2018.

Le nombre de femmes enceintes suivies par des sages-femmes indépendantes est passé de 26 531 en 2018 à 36 025 en 2021, soit une augmentation de 36 pour cent.

Le nombre de positions de prestations pour le suivi postpartum se fonde sur les chiffres des assureurs-maladie (les chiffres de la FSSF ne font pas la différence entre les accouchements ambulatoires et stationnaires, et ne peuvent donc pas être utilisés dans le présent monitoring). Les positions de prestations facturées sont passées de 37 003 à 45 897 dans le cas des accouchements ambulatoires, soit une augmentation de 24 pour cent.

Malgré une hausse du nombre de naissances observée en Suisse (source: OFS), le nombre de femmes suivies en période de postpartum a diminué de 4 pour cent entre 2018 et 2021. La moyenne des visites pour des soins et des deuxième visites ambulatoires de femmes qui ont été suivies par des sages-femmes indépendantes en période de postpartum est passée de 7,5 visites par femme en 2018 à 7,7 en 2021.

### **3. Conclusion générale**

Les chiffres du premier rapport de monitoring montrent tant des coûts supplémentaires qu'une augmentation des volumes entre l'année de référence 2018 et l'année 2021.

#### **Coûts supplémentaires**

Les partenaires tarifaires savaient, au moment de faire approuver la nouvelle structure tarifaire, que celle-ci entraînerait des coûts supplémentaires dans le domaine des forfaits de matériel et des indemnités de déplacements. Pour quantifier leurs effets, des calculs avaient été réalisés au préalable. Avec le recul, force est de constater que les coûts supplémentaires ont été extrapolés en raison d'une qualité de données trop imprécise et que la base de coûts des forfaits de matériel facturés jusqu'ici dans le domaine du suivi de postpartum avait été surestimée en 2019 dans les explications fournies après coup. Des données de coûts fiables n'étaient pas disponibles à l'époque.

Toutefois, l'analyse de tous les chiffres montre aussi clairement que des coûts supplémentaires auraient de toute manière été occasionnés entre 2018 et 2021, même sans la nouvelle convention.

#### **Positions de prestations facturées**

Tous les chiffres de suivi ont progressé depuis les calculs effectués sur la base des données de l'année 2016. L'augmentation des coûts en raison de celle des suivis (prestations supplémentaires) n'a pas été prise en compte en 2016 dans les calculs des coûts supplémentaires.

#### **Tendances générales**

La progression des chiffres de suivi permet de dégager des tendances: le nombre de femmes enceintes suivies par des sages-femmes a augmenté. Davantage d'accouchements ont lieu à domicile ou dans des maisons de naissance. La tendance à privilégier l'ambulatoire par rapport au stationnaire se confirme.

L'introduction de la nouvelle structure a permis d'affiner la saisie des données, tout particulièrement du côté des assureurs. Il est maintenant possible d'afficher le détail du montant et de l'origine des factures ainsi que le nombre de positions de prestations facturées, ce qui n'était pas le cas au moment de la soumission de la demande d'approbation.

#### **Perspectives**

Un monitoring est également prévu pour l'année 2022. Il visera notamment à déterminer si les chiffres se sont stabilisés et si les tendances dégagées dans le premier monitoring se confirment.